

Arrêté du
fixant la composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de
documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement,

- VU le Code de l'éducation ;
- VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 813-8 et L 813-8-2 ;
- VU le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L 813-8 du Code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 2014-1218 du 21 octobre 2014 relatif au comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime, institué auprès du ministre chargé de l'agriculture ;
- VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er - Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité consultatif ministériel institué par le décret du 21 octobre 2014 susvisé, sont désignés comme suit :

- le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou son représentant, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche ou le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche ;
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

Article 2 - Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique ministériel institué par le décret n°2014-1218 susvisé, sont désignés pour quatre ans comme suit :

Pour la FEP C.F.D.T :

Membres titulaires

Mme CASSARD Brigitte
M. HOUSSAIS Pierre
Mme SAMIMI Nicole
M. GENTY Boris
Mme ARNAUD Jacqueline
M. HASTOY Serge
Mme MARTINEZ Genevieve
M. LACROIX François

Membres suppléants

Mme PEREIRA DA COSTA Evelyne
M. RAFENBERG Jean Marc
Mme POTTIER Florence
M. LEBLANC Jean-Christophe
Mme LEGUEIL Pascale
M. ANTON Frédéric
Mme POTIER Stéphanie
M. VIEL Emmanuel

Pour la CFTC :

Membre titulaire

Mme TOUDIC Annie

Membre suppléant

Mme CLAVERIE-TICO Estelle

Pour le SPELC :

Membre titulaire

M. LEPERS Bernard

Membre suppléant

M. KOTEWICZ Philippe

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à - 6 JAN. 2015

*Pour le ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole
du Gouvernement,*

*La directrice générale de l'enseignement et de
la recherche,*



Mireille RIOU-CANALS